0.3

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE LODEVOIS - LARZAC

COMMUNE DE ROMIGUIERES

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE ROMIGUIERES

PROJET

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

02-2010	SCINDER DOSSIER EN DEUX TRANCHES	JE	JPY	d
11-2009	AJOUT TRANCHEE ECLAIRAGE PUBLIC	JE	JPY	c
09-2009	MODIFICATIONS	JE	JPY	b
08-2009	CREATION	JE	JPY	a
Dates	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Chemin	Serveur/data/affaires/Le Lodevois CC/BZ 02765 Travaux de réaménagement/-dao/1-étude			

BZ 02765

Maître d'ouvrage: COMMUNAUTE DE COMMUNES LE LODEVOIS - LARZAC

Lodève le: Signature:

Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU
Ingénieur conseil

1 bis, place des Alliés
CS 50676
34537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04-67-09-26-10
Fax : 04-67-09-26-19
Email :gaxieu.34@wanadoo.fr

Vu et adopté:
L'ENTREPRISE
A:
Le:

SIGNATURE:

Application de l'article 42 du code des marchés publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SECTION I - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

Dénomination :	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS-LARZAC**
Adresse :	**9 Place Alsace Lorraine**
Code Postal :	**34700**
Localité/ Ville :	**LODEVE**
Pays :	**FRANCE**
Téléphone :	**04.67.88.90.90**
Télécopieur :	**04.67.88.90.91**
Courrier électronique (mél.) :	**ccll@lodevoislarzac.fr**
Adresse internet (URL) :	
Télex/adresse télégraphique :	

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
voir l'annexe A.

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
voir l'annexe A.

4. Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyés :
Voir l'annexe A

5. Type d'acheteur public :

☐ Etat
☒ Collectivité territoriale
☐ Autre *(préciser)*

SECTION II - Objet du marché

1. Description.

1.1. Type de marché de travaux :

☒ Exécution
☐ Conception – réalisation

1.2. Type de marché de fournitures :

☐ Achat ☐ Location ☐ Crédit bail
☐ Location –vente
☐ Plusieurs de ces formes

1.3. Type de marché de services :

Catégorie de service :……

1.4. S'agit-il d'un marché à bons de commande ?

Non ☒ Oui ☐

1.5. S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non ☐ Oui ☒

1.6. S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?

Non ☒ Oui ☐

1.7. Description/Objet du marché (utiliser un feuillet séparé si nécessaire) :

Travaux de réaménagement de la traversée du village de Romiguières

1.8. Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestations des services :

Romiguières

1.9. Nomenclature communautaire pertinente (CPA/NACE/CPV) :

CPV 45112000-5 : travaux de fouilles et de terrassements
CPV 45233252-0 : travaux de revêtement des rues
CPV 45232410-9 : travaux d'assainissement

1.10. Division en lots :

Non ☐ Oui ☒

Lot n°1 : Terrassements généraux – Voirie – Espace s verts
Lot n°2 : Assainissement Eaux Pluviales

Possibilité de soumissionner pour :

☒ un lot
☒ plusieurs lots
☒ l'ensemble des lots

(Pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il est nécessaire).

1.11. Les variantes seront-elles interdites ?
(le cas échéant) :

Non ☒ Oui ☐

L'entrepreneur devra se conformer strictement aux indications contenues dans le dossier qu'il sera présumé avoir contrôlées et acceptées.
L'entrepreneur pourra néanmoins proposer une variante concernant les caniveaux en pierre.

1.12. Dérogation à l'obligation d'utiliser des spécifications européennes (uniquement pour les marchés spécifiques des opérateurs de réseaux) :

Non ☒ Oui ☐

Dans l'affirmative, cocher les cases correspondantes à l'annexe C.

2. Quantité à fournir.

2.1. Quantité globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et tous les marchés ultérieurs susceptibles d'être passés en application des articles 35 II du code des marchés publics) :
La quantité globale du marché est définie dans le détail estimatif joint.

2.2. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement en application des articles 35 - II du code des marchés publics (le cas échéant).

3. Durée du marché ou délai d'exécution :

durée en mois à compter de la signature du contrat ou de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux :

Lot n° 1 : Terrassements généraux – Voirie – Espace s verts : 4 mois (délai plafond) à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Lot n° 2 : Assainissement Eaux Pluviales : 2 mois (délai plafond) à compter de la date de notification de l'ordre de service.

SECTION III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1. Conditions relatives au marché.

1.1 Cautions et garanties exigées (le cas échéant) : cf article 5.1 du CCAP.

1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (le cas échéant) :

Virement bancaire.

1.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaires du marché (le cas échéant) :

☐ Conjoint ☒ Solidaire

2. Conditions de participation (critères de sélection).

2.1. Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/ du fournisseur/ du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visées aux articles 44 et 45 du code des marchés publics et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

Si le candidat est en redressement judiciaire, fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Fournir la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

Fournir les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 45 du Code des Marchés Publics

Fournir les documents ou attestations figurant à l'article D.8222-5 du Code du Travail

Fournir l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du Code du Travail

2.1.1. Statut juridique et capacité professionnelle – références requises :

Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant.

Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée.

Certificats de qualifications professionnelles des entreprises. La preuve de la qualification de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.

Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures ou des services à des spécifications ou des normes. L 'acheteur public acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les prestataires de services, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

Attestations d'assurance de responsabilité civile et de garantie décennale

2.1.2. Capacité économique et financière – références requises :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

2.1.3. Capacité technique – références requises :

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des services ou de l'ouvrage et déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage.

Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

3. Conditions propres au marché de services.

3.1. Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non ☒ Oui ☐

Dans l'affirmative, références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
……..

3.2. Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les normes et les titres d'études et/ou l'expérience professionnelle des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

Non ☐ Oui ☒

SECTION IV - Procédure

1. Type de procédure :

☒ procédure adaptée
☐ appel d'offres ouvert
☐ appel d'offres restreint
☐ procédure de dialogue compétitif
☐ conception – réalisation
☐ concours

1.1. Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ?
(Procédure négociée : cas où l'acheteur public décide de ne négocier qu'avec les candidats qui avaient été admis à présenter une offre lors d'un appel d'offres déclaré infructueux) :

Non ☒ Oui ☐

1.2. Justification du choix de la procédure accélérée (le cas échéant)……

Nombre ou Minimum Maximum

1.3. Nombre des entreprises qui seront invitées à présenter une offre (le cas échéant) :……..

Nombre ou Minimum Maximum

2. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 53 du code des marchés publics, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (la note globale étant la somme des notes des deux critères) :

1 – Valeur technique de l'offre - note sur 10 – coefficient 5 (appréciée selon un mémoire technique à joindre à l'offre)

2 – Prix – note sur 10 – coefficient 3

La note attribuée est égale à : 10 x (1 - écart avec l'offre moins disante)
Montant de l'offre moins disante

Cette note varie de 10 pour l'offre la moins disante à 0 pour une offre deux fois plus chère que la moins disante.

3. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

Non ☒ Oui ☐

Modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :
……...

Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits – rendus - conservés) :
……...

4. Renseignements d'ordre administratif.

4.1. Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Les dossiers de consultations seront envoyés aux candidats dans les six jours qui suivent la demande auprès de l'organisme indiqué à l'annexe A.2. portant les mentions suivantes :

« Demande de dossier de consultation
Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
Travaux de réaménagement de la traversée du village de Romiguières
Adresse d'envoi du dossier de consultation : … »

Date limite d'obtention :
cautionnement (le cas échéant) :…….
Conditions et mode de paiement :……

4.2. *La date limite de réception des plis contenant les offres est fixée au*
Voir parution dans l'annonce

4.3. Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats sélectionnés (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée) :

Date prévue / / (jj/mm/aaaa)

4.4. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : **français**

Tous les documents du marché constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en langue française.

Il appartiendra au titulaire de désigner, pour l'exécution du marché, une équipe ayant la maîtrise de la langue française.

Conformément à l'article 12 IV du code des marchés publics, si l'opérateur économique ne dispose pas initialement des pièces constitutives de son marché rédigées en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.5. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V - Autres renseignements

1 – Destination des divers documents.

■ Documents à conserver par le candidat

☒ plan(s), dessin(s)…
préciser le nombre total : 6
☐ autres *(préciser)* :

■ Documents à renvoyer remplis par le candidat

*** dans la première enveloppe**
☒ lettre de candidature
☒ déclaration du candidat DC5

*** dans la seconde enveloppe**
☒ acte(s) d'engagement
☐ annexe(s) financière(s)
☒ détail estimatif
☐ décomposition du prix forfaitaire
☒ bordereau de prix unitaires
☒ le présent RC
☒ le(s) CCAP
☐ annexes au CCAP nombre : .....
☒ le(s) CCTP
☐ le(s) CCP
☐ le programme
☒ pièces permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse tel que précisé dans la section IV.2.
☒ autres *(préciser)* : Mémoire technique

2 - Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.

Les plis contenant les offres seront envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé à l'adresse figurant à l'annexe A.3.

Le pli fermé doit comporter la mention :
« Ne pas ouvrir – Appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la traversée du village de Romiguières - Communauté de Communes du Lodévois-Larzac»

A l'intérieur du pli, se trouvent deux enveloppes, également fermées, portant respectivement les mentions :
« première enveloppe intérieure » travaux de réaménagement de la traversée du village de Romiguières - Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
« deuxième enveloppe intérieure » travaux de réaménagement de la traversée du village de Romiguières - Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

■ **1ère enveloppe intérieure (Pièces relatives à la candidature)**

- une lettre de candidature, établie sur imprimé (DC4) ;
- la déclaration du candidat DC5, dûment remplie et signée, et les pièces qui y sont réclamées en fonction de la situation du candidat ; les certificats fiscaux et sociaux exigés en application de l'article 46 du CMP peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus (DC7) ou par la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat satisfait aux obligations sociales et fiscales prévues à l'article 46 du CMP.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- les documents ou attestations figurant à l'article D.8222-5 du code du travail
- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail.
- si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les déclarations du candidat dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, lesquels peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus du sous-traitant (des sous-traitants).
- autre(s) : *(préciser)*

■ **2ème enveloppe intérieure (Pièces constituant l'offre)**

☒ L'offre du candidat. Si des variantes sont prévues ou si le candidat propose une ou des variantes, ses différentes propositions sont, chacune, exprimées sur un imprimé distinct *(acte d'engagement - DC8).*

Les propositions sont établies :

☒ sur l'acte d'engagement joint ;

☐ sur l'acte d'engagement et l'annexe financière joints.

☒ Acte d'engagement (A.E.), avec indication précise des sous traitants et co-traitants éventuels (noms et montants des prestations correspondantes)

☒ Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

☒ Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

☒ Plan général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.)

☒ Bordereau des prix unitaires

☒ Détail estimatif des travaux

☒ Une note méthodologique décrivant les conditions de réalisation des travaux. Elle comprendra au moins les éléments suivants :

- des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
- une note d'hygiène et de sécurité
- une note précisant les moyens mis en œuvre pour assurer la propreté du chantier
- une note indiquant les mesures prises pour la réduction des nuisances

- une note renseignant sur les moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation du marché.

☒ Un planning d'exécution indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier

☒ Le cas échéant, les demandes de sous-traitance du titulaire établies sur un acte spécial et accompagnées des pièces relatives à l'offre demandées au CCAP.

☐ Un projet de manuel et de plan d'assurance qualité que l'administration se réserve le droit de discuter lors de la mise au point du marché et qui seront rendus contractuels à cette occasion.

☐ Une étude prévisionnelle chiffrée relative aux futurs coûts induits de la prestation *(en matière de maintenance, de consommables, de personnel et de tous autres postes prévisibles)* ainsi qu'à sa durabilité envisageable et, si la nature de la prestation le requiert, à ses coûts de recyclage ou de destruction.

☐ Une note indiquant les mesures prises par le candidat pour que l'utilisation et la maintenance de la prestation objet du marché reste possible au cours des années, même en cas de mouvement de personnel, de disparition de l'entreprise, ou autres incidents.

☐ Un certificat de visite des locaux. Personne à contacter *(nom, téléphone,...)* :

☐ Autres documents *(préciser)*

■ Transmission sur support électronique

Les pièces principales du Dossier de Consultation des Entreprises peuvent être téléchargées à l'adresse URL indiquée ci-dessous : **www.achatpublic.com**

La procédure de dépôt des plis électroniques est détaillée sur la plate-forme de dématérialisation à la même adresse URL.

Les candidats optant pour ce mode de dépôt sont incités à télécharger le manuel d'utilisation.

Les fichiers admis correspondent aux formats bureautiques courants (Word, Excel, PDF, ZIP, JPG) ne comportant pas de « macro » ni de programme exécutable.

Il est également précisé qu'en cas de dépôt d'un document dans lequel est détecté un virus informatique par le personne publique, ce document sera détruit et réputé n'avoir jamais été reçu.

La durée de transmission des offres est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. L'heure limite du dépôt est appréciée à l'achèvement de cette transmission.

Les offres transmises par voie électronique après les dates et heures limites de réception des candidatures et des offres ne seront pas admises.

Le candidat dont l'offre dématérialisée est retenue accepte la rematérialisation de son offre en vue de la signature manuscrite d'un marché sous forme papier.

3 - Application de l'article 53 IV du code des marchés publics :

Non ☒ Oui ☐

4 - Renseignements complémentaires (le cas échéant) :……

ANNEXE A

1. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements d'ordre administratif :

Dénomination :	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS-LARZAC**
Adresse :	**9 Place Alsace Lorraine**
Code Postal :	**34700**
Localité/ Ville :	**LODEVE**
Pays :	**FRANCE**
Téléphone :	**04.67.88.90.90**
Télécopieur :	**04.67.88.90.91**
Courrier électronique (mél.) :	**ccll@lodevoislarzac.fr**
Adresse internet (URL) :	
Télex/adresse télégraphique :	

Renseignements d'ordre technique :

Dénomination :	**Cabinet D'ETUDES René GAXIEU S.A.R.L.**
A l'attention de :	**M. RAVISCIONI**
Adresse :	**1 bis, place des Alliés – CS 50676**
Code Postal :	**34537**
Localité/Ville :	**BEZIERS CEDEX**
Pays :	**FRANCE**
Téléphone :	**04 67.09.26.10**
Télécopieur :	**04.67.09.26.19**
Courrier électronique (mél.) :	**gaxieu.34@wanadoo.fr**
Adresse internet (URL) :	

2. Adresse auprès de laquelle des documents peuvent être obtenus :

Dénomination :	**REPRODUCTION INDUSTRIELLE**
Adresse :	**9 avenue de Lafontaine**
Code Postal :	**34500**
Localité/Ville :	**BEZIERS**
Pays :	**FRANCE**
Téléphone :	**04 67.35.19.67**
Télécopieur :	**04 67.62.24.14**
Courrier électronique (mél.) :	
Adresse internet (URL) :	**http://www.dce-vrd-btp.com**

3. Adresse à laquelle les offres/demandes de participation/projets/candidatures doivent être envoyés :

Dénomination :	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS-LARZAC**
Adresse :	**9 Place Alsace Lorraine**
Code Postal :	**34700**
Localité/ Ville :	**LODEVE**
Pays :	**FRANCE**
Téléphone :	**04.67.88.90.90**
Télécopieur :	**04.67.88.90.91**
Courrier électronique (mél.) :	**ccll@lodevoislarzac.fr**
Adresse internet (URL) :	
Télex/adresse télégraphique :	

A l'attention de : **Monsieur le Président**

ANNEXE B - Renseignements relatifs aux lots

Lot n°

1. Nomenclature communautaire pertinente (CPA/NACE/CPC) :
2. Description succincte : ……
3. Etendue ou quantité :……
4. Modification éventuelle de la date de commencement d'exécution ou de livraison :

Indiquer la nouvelle date :
Début d'exécution **/** / (jj/mm/aaaa)
Et/ ou livraison **/** / (jj/mm/aaaa

Lot n°

1. Nomenclature communautaire pertinente (CPA/NACE/CPC) :
2. Description succincte : ……
3. Etendue ou quantité :……
4. Modification éventuelle de la date de commencement d'exécution ou de livraison :

Indiquer la nouvelle date :
Début d'exécution **/** / (jj/mm/aaaa)
Et/ ou livraison **/** / (jj/mm/aaaa)

ANNEXE C - Secteurs spéciaux

Marchés spécifiques des opérateurs de réseaux
Dérogations à l'utilisation de spécifications européennes
(art. 18, paragraphe 6, de la directive 93/38/CEE et art. 18 du décret n°84-74 du 26 janvier 1984)

Travaux ☐

Fournitures ☐

Services ☐

Motif pour lequel il a été dérogé à l'obligation de définir les spécifications techniques par référence à des spécifications européennes :

☐ Il est techniquement impossible d'établir, de façon satisfaisante, la conformité du produit aux spécifications européennes ;

☐ Le respect de l'obligation nuirait à l'application de la directive 86/361/CEE du Conseil, du 24 Juillet 1986, concernant la première étape de la reconnaissance mutuelle des agréments d'équipements terminaux de télécommunications ou de la décision 87/95 CEE du Conseil, du 22 Décembre 1986, relative à la normalisation dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications ;

☐ L'utilisation des spécifications obligerait l'entité adjudicatrice à acquérir des fournitures incompatibles avec des installations déjà utilisées ou entraînerait des coûts disproportionnés ou des difficultés techniques disproportionnées ;

☐ La spécification européenne concernée est impropre à l'application particulière envisagée ou ne tient pas compte des développements techniques survenus depuis son adoption ;

☐ Le projet constitue une véritable innovation pour laquelle le recours à des spécifications européennes existantes serait inapproprié.